



UNITAIRE 33

Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU



LE 8 MARS, en grève avec

les femmes du monde entier

**Une belle journée combative
se prépare en
Gironde (voir tract)**



8 mars 1977... première journée internationale pour les droits des femmes. La nécessité de célébrer cette lutte ne s'est jamais démentie depuis, tant les victoires obtenues au fil des ans demeurent fragiles.

Droit à disposer de son corps, à accéder aux études ou tout simplement à pouvoir choisir sa vie, les femmes demeurent les premières victimes de la violence et de la précarité.

Mais la lutte paie, et petit à petit les comportements changent, et les langues se délient pour dénoncer et combattre ces injustices.

Cette année, en Argentine ou en Thaïlande, l'IVG est en passe d'être reconnue, le mariage pour tous a été adopté au Costa Rica, et au Soudan les mutilations génitales sont désormais interdites.

Partout c'est la mobilisation qui a permis ces avancées de la Loi.

Le SNUipp, avec la FSU, prend toute sa part dans ce combat, à la fois pour une réelle égalité des personnels, mais aussi pour porter toutes ces questions dans les écoles. C'est aussi par l'éducation que nous pourrions faire évoluer les représentations et les mentalités.

Déposé le 26/02/21

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Violences faites aux femmes c'est quoi ? Des chiffres qui parlent

225 000 femmes par an sont victimes de violences conjugales, 1 femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint.

Les femmes représentent 84 % des victimes de violences conjugales et 88 % des auteurs sont des hommes. 43 % des femmes avaient déjà déposé plainte pour des violences . Les violences faites aux femmes représentent 22 % des homicides.

94 000 viols par an , soit 1 viol toutes les 6 mn : ce chiffre est très sous-estimé selon les associations qui recueillent les récits de femmes, qui évoquent celui de 250 000.

16 % des femmes sont concernées par un viol ou une tentative de viol.

10 % seulement des femmes victimes de viol portent plainte et seules 10% de ces plaintes arrivent aux assises.

25 % des viols et 25 % des agressions sexuelles se produisent sur le lieu de travail .

1 femme sur 3 est confrontée à une situation de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle. 70 % n'en parlent pas à leur employeur. Seules 5 % d'entre elles portent plainte.

80% des femmes estiment qu'elles sont régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail.

*Source: <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919
*Appel anonyme et gratuit.

**VIOLENCES
CONTRE LES FEMMES
LA LOI VOUS PROTÈGE**



LIEUX RESSOURCES EN GIRONDE

DANS L'URGENCE	
Brigade de Gendarmerie – Commissariat de Police	17 ou 112
Service des Urgences	15
POUR EN PARLER ET S'INFORMER	
Numéro d'appel national (anonyme et gratuit)	3919
L'APAFED : Centre d'accueil et d'écoute, Accueil de jour	05 56 40 93 66
La Maison des Femmes : Accueil de jour	05 56 51 30 95
La Maison de Simone : Accueil de jour	05 56 15 25 60
Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles – CIDFF	05 56 44 30 30
Service d'aide aux victimes (ALP Le Prado)	05 56 48 65 64
Service d'aide aux victimes Vict'Aid – Institut Don Bosco	05 56 01 28 69
Le Planning familial	05 56 44 00 04
Agir Contre les Violences Faites aux Femmes - ACV2F (Médoc)	06 70 72 30 51
Solidarité Femmes Bassin – SFB (Bassin d'Arcachon)	05 57 17 55 62
POUR LA RECHERCHE D'HEBERGEMENT	
Service social du secteur ou 115	
L'Association pour l'Accueil des Femmes En Difficulté – APAFED	05 56 40 93 66
POUR PORTER PLAINTE	
Brigade de gendarmerie* ou Commissariat de police * (possibilité d'accompagnement par une association CIDFF, Vict'Aid, Planning familial, ACV2F, ...)	
* présence d'intervenantes sociales à Bordeaux, Libourne, Blaye	
* présence d'une psychologue aide aux victimes à l'hôtel de police de Bordeaux	
Procureur(e) de la République (par courrier)	

Le violentomètre

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts	Accepte tes amies, amis et ta famille	A confiance en toi	Est content quand tu te sens épanouie	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose	Rabaïsses tes opinions et tes projets	Se moque de toi en public	Est jaloux et possessif en permanence	Te manipule	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	Fouille tes textos, mails, applis	Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes	Traite de ta famille et de tes proches	Trouble à regarder des films pornos	Thumille et te traite de folle quand tu lui fais des reproches	*Pète des plombes* lorsque quelque chose lui déplaît	Menace de se suicider à cause de toi	Menace de diffuser des photos intimes de toi	Te pousse, te hit, te grille, te secoue, te frappe	Te touche les parties intimes sans ton consentement	Trouble à avoir des relations sexuelles	Te menace avec une arme		
PROFITE Ta relation est saine quand il...					VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...									PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...										



Formation et action syndicale sur les violences faites aux femmes en Gironde

Nous savons que dans un contexte de violences conjugales, la maison n'est pas le lieu de la sécurité mais celui du danger. Nous avons d'ailleurs vu que ce danger s'est accru lors du confinement dans des proportions alarmantes (+32 %), les femmes et les enfants étant encore plus isolés. Parce que nous sommes quotidiennement en lien avec les mamans et les enfants nous avons un rôle à jouer pour les protéger.

C'est pourquoi nous avons organisé en novembre un stage de formation syndicale en partenariat avec le planning familial pour expliciter les mécanismes des violences conjugales, d'en comprendre leurs racines, de mesurer leur ampleur. Mais aussi pour faire le point sur ce que dit la loi et lister ce dont nous avons besoin pour mieux faire face à ces situations. A l'issue du stage, fort-es des propositions des participantes nous avons porté auprès de la cheffe de cabinet de la préfète la nécessité d'une campagne d'affiches pour prévenir les violences et donner les numéros d'urgence dans tous les établissements scolaires. Elle s'est dite prête à promouvoir cette campagne et la financer.

Nous avons également demandé une audience au DASEN pour faire remonter tous les besoins recensés lors du stage.

- Affichages prévention et numéro dans les écoles. Prévoir traduction. Une plaquette institutionnelle à mettre dans tous les cahiers des élèves.
- Des outils pour les directrice-teurs, récapitulant les démarches, les numéros d'urgence. Prévoir dans chaque circonscription un temps de rencontre spécifique avec directrice-teurs, médecins, infirmières scolaires, AS et MDSI pour mieux se coordonner, gagner en efficacité et assurer un meilleur suivi des signalements.
- Un-e référent-e départemental-e sur ces questions avec un contact téléphonique.
- Formation initiale et continue des personnels : sur les stéréotypes, la sexualité et la vie affective (proposition du Planning Familial de présenter l'outil PRODAS pour les enfants. l'OCCE propose aussi des ateliers psychologiques et philosophiques...) ; sur les violences intra familiales et la manière de recueillir la parole des enfants.
- Davantage de temps de concertation avec le RASED en équipe.
- Un accompagnement (écoute, accompagnement psychologique) des personnels qui ont reçu paroles d'enfants / parents ou bien ont vécu un drame dans l'école.

La délégation (FSU et Planning familial) a été reçue par deux infirmières et une assistante sociale. Le directeur académique est arrivé pendant l'audience et est parti avant la fin... donc aucune décision n'a été arrêtée, si ce n'est la promesse d'envoyer dans les écoles le contact des personnes ressources de l'Inspection départementale. Le Directeur Académique a proposé de modifier l'affiche du 3919 en y ajoutant le mot *hommes* après le mot *femmes*, puisque « les hommes aussi sont victimes de violences » (!) Il s'est ensuite interrogé sur le risque d'inquiétude que cette affiche pourrait déclencher chez les élèves et dit qu'il faudrait qu'elle soit explicitée par les enseignante s... (ce qui est déjà intégré dans les enseignements dans la convention interministérielle pour l'égalité dans le système éducatif). Il a enfin décliné le dispositif de formation proposé par le planning sur « le vivre ensemble et la lutte contre les stéréotypes » car selon lui, « on demande trop à l'école et les enseignants doivent avant tout être formés sur les fondamentaux. »

Nous avons donc pris plusieurs décisions :

Relancer l'inspection sur son engagement à diffuser le contact des personnes ressources et un vademecum de l'aide à apporter au signalement.

Sur la question de la formation. La formation est un des cinq axes de la **convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2019-2024)**. Le texte a vocation à être décliné dans tous les territoires, sous la responsabilité des recteurs et rectrices. Nous allons donc demander une audience à la

Questions à une colleuse, Léa*, 27 ans.

Pourquoi es-tu devenue colleuse ?

J'ai vu dans la rue les collages de l'action « Je te crois » (recueil de témoignages de victimes de violences sexuelles). Ça m'a beaucoup touché et fait du bien, j'ai eu envie d'aider à rendre visibles ces violences faites aux femmes.

Pourquoi des collages féministes ?

Les collages veulent soutenir les victimes, dénoncer un système tout en occupant un espace, la rue, qui est un lieu insécure pour nous. Coller la nuit en mixité choisie est une façon de nous réapproprier cet espace. Dénoncer les féminicides nous amène à coller sur la police et la justice qui ne protègent pas les victimes (plaintes non enregistrées, actes requalifiés (#Justice pour Julie)), le harcèlement de rue, la culture du viol qui banalise ce crime en culpabilisant la victime, l'impunité de nos gouvernants sur ces questions (Coucou Darmanin et Simian)... Notre champ d'action est très large et recoupe d'autres luttes (droits LGBTQIA+, protection enfance, écologie...). Coller est un militantisme très « concret » : feu de l'action dans la rue, message très visible, retours positifs via les réseaux sociaux ou dans la rue. On a vraiment le sentiment d'être utile.

Qui sont les colleur-euses ?

Le collectif est plutôt jeune, les profils très différents et la détermination très ancrée. C'est pour certain-es leurs premiers pas dans le militantisme, c'est très enthousiasmant pour l'avenir.

Quels sont les risques ?

L'Enseignant du 21^{ème} siècle n'est toujours pas une Enseignante !

83 % des enseignants du primaire sont des enseignantes. Pourtant dans le premier degré public, le traitement indiciaire brut moyen (sans les primes) d'un professeur des écoles homme est de 2650€, celui d'une femme est de 2392€. Le salaire net des hommes est supérieur de 11 % à celui des femmes.

« Les écarts entre les hommes et les femmes s'observent à la fois pour le traitement indiciaire brut (TIB) et pour les primes », note le Bilan social. En effet, « les hommes enseignent davantage à temps plein et sont plus avancés dans leur carrière. » Le niveau et la part des primes sont également plus élevés pour les hommes.

Dans le premier degré, l'écart de primes est de 43 % entre hommes et femmes, en lien avec une surreprésentation des hommes dans les directions des écoles et sur des établissements de plus grande taille (la prime de direction étant en partie liée à la taille de l'établissement).

Si les femmes gagnent moins comme enseignantes, c'est qu'aujourd'hui encore ce sont elles qui assurent en majorité les charges liées à la famille, et se rendent donc moins disponibles pour des missions particulières source de valorisation professionnelle et de revalorisation salariale.

Pourtant, la seule alternative aux écarts de salaires entre hommes et femmes inscrite dans le Grenelle de l'Éducation consiste à aligner le régime indemnitaire du 1^{er} degré sur celui du second degré : heures sup, fonctions particulières et mérite, leviers qui desservent déjà les femmes et amplifieront donc les inégalités déjà existantes.

Si le Grenelle de l'éducation n'inscrit pas comme un axe fondamental de réflexion l'égalité salariale entre hommes et femmes, c'est que Jean-Michel Blanquer met en place, dans la continuité de ses prédécesseurs, des mesures visant à contraindre le travail des professeur.e.s des écoles, à réduire leur liberté dans leur activité quotidienne, à les soumettre aux « bonnes pratiques » définies par des experts afin de « rentabiliser » l'école sur le modèle d'une entreprise privée, préparant sa libéralisation progressive.

A une fausse revalorisation salariale s'ajoute donc une dévalorisation du métier pour une profession majoritairement féminine. Des enseignantes toujours moins bien payées et réduites à des fonctions d'exécutantes, est-ce là l'Enseignante du 21^{ème} siècle ?

Christine CUNCHINABE

Le vieillissement est encore un tabou dans notre société, alors qu'il n'est qu'une étape de la vie comme toutes les autres, ni plus ni moins. L'âgisme est à l'œuvre !

Mais dans le vieillissement, les femmes subissent une double stigmatisation.

Les inégalités qui ont marqué la vie de beaucoup de femmes, par les temps partiels imposés, la précarité, les interruptions, se retrouvent dans leur vieillesse, voire sont amplifiées avec des montants de retraites souvent plus faibles.

Toute leur vie, les femmes ont subi les injonctions du paraître jeune, mince, séduisante. Avec l'âge, alors que les hommes « mûrissent », les femmes « se périment ».

Si les femmes sont réputées se flétrir avec le temps quand les hommes se bonifient, c'est largement parce que ces représentations hantent nos imaginaires (Mona Chollet).

La ménopause est un exemple de la stigmatisation que subissent les femmes. Étape naturelle de la vie, par laquelle passent toutes femmes, elle est encore socialement marquée comme la fin d'une « féminité » et comme le début d'une « décrépitude », ce qui n'est pas le cas des hommes qui subissent pourtant aussi des troubles d'avancée en âge. Les femmes contraintes par ce regard de la société, ne savent souvent pas comment passer ce cap, ni même en parler, d'autant qu'elles furent longtemps dépendantes d'experts qui représentaient négativement le corps féminin, comme vulnérable, porteur de pathologies.

Mais les choses évoluent, bientôt un #MeToo de la ménopause ?...



Bulletin d'adhésion 2020-2021

Syndiqué-e en 2018-19 Jamais syndiqué-e Ancien-ne syndiqué-e

Nom : _____ Prénom : _____ Nom de naissance : _____

Adresse personnelle: _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____ Adresse électronique : _____

Ecole et Poste d'affectation : _____

Fonction particulière : _____ Hors classe Classe exc Etudiant-e à l' ESPE REP REP+

Retourner ce bulletin complété à SNUipp-FSU 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux ou par mël à snu33@snuipp.fr

Montant des cotisations 2020-2021

Stagiaires
Contractuels : 80 €

66% de la cotisation est déductible de vos impôts.
 Pour une cotisation de 153€ vous bénéficiez d'un
 crédit d'impôt de 100€

Etudiants M1 35€
AESH et CUI CAE : 25

éche- lon	Groupe 1 Adjoint-e CPC				Groupe 2 PEMF PSY EN Adjoint-e Spécialisé				Groupe 3 Adjoint-e REP Dir 1à 3 classes				Groupe 4 Adjoint REP+ Dir 4 classes et + Dir REP 1à 9 classes Enseignant-e référent-e				Groupe 5 Dir spécialisé Dir REP 10 classes et + Dir REP+ 1 à 9 classes				Groupe 6 Dir REP+ 10 classes et +			
	insti- s	PE	PE HCL	PE CL exp	insti- s	PE	PE HC L	PE CL exc	Insti- s	PE	PE HCL	PE CL exc	Insti- ts	PE	PE HCL	PE CL exc	insti- ts	PE	PE HC L	PE CL exc	insti- ts	PE	PE HC L	PE CL exc
1				226				233				237				241				243				245
2		130		239		137		246		141		250		145		254		148		257		150		259
3		132	217	252		139	224	259		143	228	263		147	228	267		150	234	270		152	237	272
4		140	231	271		147	238	278		151	242	282		155	242	286		158	248	289		160	251	292
5		147	247	290		154	254	297		158	258	301		162	258	305		165	264	308		167	267	310
6		156	261	302		163	268	309		167	272	313		171	272	317		174	278	320		176	281	322
7		166		317		173		324		177		328		181		332		183		335		185		337
8	137	177			144	184			148	188			152	192			155	195			157	197		
9	144	189			151	196			155	200			159	204			162	207			164	209		
10	153	203			160	210			164	214			168	218			171	221			173	223		
11	168	218			175	225			179	229			183	233			186	236			188	238		

Retraité-e-s

Pension	1200	1300	1400	1500	1600	1700	1800	1900	2000	2100	2200	2300
Cotis	77€	83€	89€	95€	101€	108€	114€	120€	126€	132€	138€	144€

Situations particulières

Mi-temps	Autre temps partiel	Dispo, congé parental	Congé de formation
3/5 de la cotisation	% quotité travaillée	75 €	80% de la cotisation

PEGC

Contacter Bruno Laulan
bruno.laulan@laposte.net

AU DOS

Modes de paiement



MODES DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableaux au recto)

Adhérer en ligne



Connectez vous sur <http://adherer.snuipp.fr/33>

Remplissez le formulaire en ligne. Vous pouvez payer plusieurs fois (de 1 à 4)



Par chèques



Vous pouvez payer par chèques de 1 à 10 chèques

Je paye avec chèques à l'ordre du SNUipp-FSU33 avec mois d'encaissement au dos (ne pas dépasser le mois de juillet)

Par prélèvement automatique

Le prélèvement automatique se fait en 10 mensualités de octobre à juillet

- 1 Remplir soigneusement le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous (la première année seulement)
- 2 Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB)



Le prélèvement automatique vaut pour une tacite reconduction. Vous recevrez en tout début d'année scolaire un courrier vous précisant le montant de votre nouvelle adhésion et vous indiquant la possibilité d'annuler votre re-syndicalisation. Si vous souhaitez continuer à adhérer au SNUipp-FSU il vous suffira de ne pas répondre.

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP-FSU.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*)

Code postal (*) : Ville (*) :

RIB (*) :

BIC (*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR 23 ZZZ 438424**

Nom : **SNU IPP 33**

Adresse : **44 cours A. Briand** Code postal : **33000**

Ville : **BORDEAUX** Pays : **FRANCE**

Date (*) :

Signature (*) :



VIOLENCES SEXUELLES ET INCESTE : L'ÉDUCATION NATIONALE, UN ACTEUR INCONTOURNABLE !

Les récentes révélations d'inceste présumé et la déferlante de témoignages qui a suivi rappellent combien il s'agit d'un élément banal de notre société.

Le sondage Face à l'inceste 2020, réalisé par IPSOS, révèle que 10 % des Français·es, soit 6,7 millions de personnes, se déclarent victimes d'inceste en France. Le #MeTooInceste est édifiant : des milliers de victimes osent révéler les crimes dont elles sont et ont été victimes. En France, 3 élèves par classe de CM2 en moyenne ont subi des violences sexuelles.

Comme le dit Muriel Salmona, de l'Association Mémoire Traumatique et Victimologie « en tant que professionnel·es de l'enfance, en tant que militant·es pour une société plus juste et égalitaire, et comme nous voulons lutter efficacement, nous devons combattre tout ce qui contribue à faire obstacle à la compréhension du problème. »

De ce point de vue, les recherches de Dorothee Dussy dans *Le Berceau des dominations : anthropologie de l'inceste* nous éclaire : **Le silence qui entoure l'inceste est structurant de l'ordre social.**

Son enquête, aux intersections de l'anthropologie et de la sociologie, auprès d'incesteurs et d'incesté·es dévoile la banalité des abus sexuels commis sur les enfants dans le cercle intrafamilial, qui n'épargnent aucun milieu social. Elle montre que ces abus ne sont pas seulement le fait de rares individus isolés et déviants, mais sont très fréquents (encore plus dans les familles où l'inceste était déjà là) et le fait d'individus normaux (même si certains plaident ensuite les failles psychologiques), insérés socialement, qui minimisent leurs actes incestueux (par exemple en les présentant comme le fruit de troubles psychologiques justement).

Tout cela tend à démontrer que la théorie de Levi Strauss selon qui l'un des fondements des sociétés humaines serait l'interdit de l'inceste est inopérante. **Ce n'est pas l'inceste mais le fait de parler d'inceste qui est interdit.** Le silence est la pierre angulaire du système incestuel, lui-même constitutif de nos sociétés patriarcales. Il apparaît comme l'outil premier de formation à l'exploitation et à la domination de genre et de classe. Les victimes ne sont bien sûr pas seulement des petites filles, et les incesteurs pas uniquement des hommes (même s'ils sont très majoritaires), mais cela n'enlève rien à ce que Dorothee Dussy nomme le « contenu pédagogique » des abus. Elle écrit : « être utilisé comme objet sexuel d'un parent plus âgé, [...] devoir se taire sur les épisodes sexuels, mentir autour de soi sur ce qu'on a fait de sa journée, comporte le même contenu pédagogique et construit l'enfant sur le motif du secret et de l'érotisation de la domination » (p. 121).

Pascale CASTAING et Laurence LABORDE



ENGAGÉ·ES
POUR LES
DROITS DES
FEMMES



Les enfants parlent, protégeons-les !!

Enseignant·es, nous sommes les témoins la plupart du temps aveugles des signaux de détresse lancés par les élèves car nous n'avons pas été formé·es à les percevoir. Détecter les situations de violence et recueillir cette parole, instaurer un climat de confiance ne s'improvisent pas, mettre en œuvre les accompagnements nécessaires et protéger non plus.

« **Blanquer promet davantage de sensibilisation dans les classes** » titre Le point du 19 janvier. **Cela ne va pas suffire !!**

Pour le SNUipp-FSU, il est urgent que le gouvernement donne à l'Éducation Nationale les moyens de prendre toute sa place dans la prévention et le repérage des violences faites aux enfants ainsi que dans la protection et l'accompagnement des victimes : une formation initiale et continue en direction de tous les personnels pour qu'ils puissent accueillir la parole, mais aussi savoir repérer les comportements que développent les enfants victimes et rendre plus accessible les outils d'information mis à disposition sur les démarches à suivre en cas de suspicion de violences sexuelles ou physiques sur enfant. **Les victimes doivent également pouvoir avoir accès à des professionnel·les formé·es, assistant·es sociales et infirmières scolaires.** Cela passe par la mise en place d'un protocole rigoureux pour clarifier les démarches. Il faut renforcer les **moyens d'accompagnement pour l'ensemble des services publics intervenant en protection de l'Enfance, soutien et soin à la réparation des victimes** et, pour éviter la récurrence, un accompagnement vers le soin des agresseurs. **#Meetooinceste exige que le gouvernement mette en place dès 2021 une formation obligatoire et systématique de l'ensemble de ces professionnel·le·s.**



A L'ECOLE



L'EGALITE, CA S'ENSEIGNE ET CA S'APPREND !

Malgré leur meilleure réussite scolaire, les filles sont toujours confrontées aux stéréotypes qui les assignent à des rôles prédéterminés, à la maison, au sein du système éducatif et au travail. Les femmes continuent à assumer les tâches domestiques à 71 %, elles s'orientent massivement vers les filières qui débouchent sur de nombreux emplois sous-valorisés, sur le plan symbolique et financier. Éduquer, nourrir et soigner sont des compétences que l'on juge « naturelles », inhérentes au sexe féminin, on leur dénie leur technicité. Globalement, les salaires des femmes sont encore inférieurs de 19 % à ceux des hommes.

L'épidémie de Covid-19 et le confinement n'ont été que des miroirs grossissants de ces inégalités criantes : leur niveau de vie a baissé, leur exposition au virus est plus forte, leur quantité de travail domestique a augmenté tout comme les violences conjugales dont elles sont victimes.

Il y a un enjeu fort à lutter contre les stéréotypes parce qu'ils ont un rôle déterminant dans nos vies

Ces représentations erronées doivent faire l'objet d'un travail de déconstruction qui commence à l'école.

Dès le plus jeune âge, les stéréotypes pèsent déjà fortement sur nos élèves : ils déterminent en partie leurs choix de loisirs, de lectures et de jeux, leurs habits, leurs comportements, tout cela préparant leurs futurs rôles sociaux... Nous devons veiller à ne pas enfermer nos élèves dans des schémas érigés, afin de leur laisser ouvert le champ de tous les possibles : choix d'orientation scolaire et professionnelle, choix de loisirs, et de permettre l'épanouissement de toutes et tous.

Lutter contre les discriminations et les stéréotypes véhiculés sur les filles et les garçons est précisément un des objectifs de l'école républicaine

L'Éducation nationale est signataire depuis 2000 de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (nouvelle version signée en 2019) qui entend sensibiliser les élèves (et les personnels) à l'égalité filles/garçons. Vous pouvez la consulter : tout y est dit, il ne

Alors il est grand temps de passer du discours aux actes

Aujourd'hui, nous, enseignant-e-s avons besoin de formation pour enseigner l'égalité et redoubler de vigilance sur les stéréotypes de genre véhiculés au sein des établissements scolaires, que ce soit dans nos pratiques, dans l'enseignement de la langue ou dans l'usage de la cour de récréation.

Nous avons besoin de temps de formation pour réfléchir aux pratiques et outils pédagogiques qui sont utilisés. Les divers supports (manuels, littérature de jeunesse...) sont autant de matériels qui véhiculent depuis des années une hiérarchisation sexiste de la société. Il est donc nécessaire d'acquérir des réflexes de repérage et de vigilance sur ces stéréotypes (représentations des rôles de chacun-e, qualificatifs attribués...).

Nous avons besoin de temps de formation pour être en capacité de « débusquer » nos propres stéréotypes à l'œuvre dans la relation pédagogique. Nous adressons-nous de la même façon aux garçons et aux filles ? Avons-nous les mêmes attentes vis-à-vis d'eux et d'elles ? Faisons-nous des différences dans l'appréciation de leurs difficultés scolaires et dans la manière d'y remédier ?

Nous avons besoin de temps de formation pour proposer des séquences d'apprentissage qui permettent de déconstruire les représentations initiales des élèves souvent stéréotypées pour leur permettre de développer de nouvelles représentations du monde qui les entoure ainsi que pour penser les espaces de nos écoles pour qu'ils puissent être utilisés par les élèves de manière égalitaire (cour de récréation).

Les mentalités se structurent par le langage c'est donc sur celui-ci qu'on peut agir. L'écriture égalitaire est un puissant levier pour s'attaquer aux stéréotypes de genre à l'école comme dans la société.

Là encore nous avons besoin de temps et de formation pour comprendre les raisons historiques qui ont conduit à enseigner que le masculin l'emporte sur le féminin et mettre en œuvre une écriture qui donne sa place aux femmes : double dénomination (*équipier/équipière*), mots épïcènes (*membre de l'équipe*), point médian (·), règles de proximité ou encore règle de l'accord avec le plus grand nombre.

Dans une société enfin secouée et capable de voir et d'entendre (médiatisation des féminicides, mouvement #MeToo...), il n'est plus possible de laisser les ministères de l'Éducation Nationale successifs ne pas s'attaquer aux inégalités de genre à l'École. Déjà, en 2014, le gouvernement avait cédé au mouvement de réactionnaires extrémistes, et retiré les ABCD de l'égalité, banque de ressources alliant fiches pédagogiques et apports théoriques, ainsi que des formations de sensibilisation. Aujourd'hui les projets de Blanquer (réduction à peau de chagrin de la formation initiale, pas de formation continue sur ces sujets, resserrage sur les fondamentaux et ce, dès la maternelle avec la note du Conseil Supérieur des Programmes sur la maternelle) vont, non seulement conforter mais creuser les inégalités. L'attaque de la majorité présidentielle contre l'écriture inclusive dans le cadre du projet de loi confortant le respect des principes de la République est une preuve de plus que la construction d'une société égalitaire n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Ne laissons pas faire : mobilisons-nous le 8 mars ! Pierre LEROY LANSARD